

Direction et administration Route de Lavigny 7 Case postale 80 1163 Etoy

Tél.: 021 821 13 13 - Fax.: 021 821 13 14

Adresse de messagerie : <u>admin@esperance.ch</u>

		N° téléphones directs	Adresses de messagerie
Direction	Charles-Edouard Bagnoud		
Chef de département	Jean-Pierre Counet	021 821 13 93	jean-pierre.counet@esperance.ch
Assistante sociale	Isabelle Mermoud	021 821 14 88	isabelle.mermoud@esperance.ch
Coordinatrice UAT	Mélissa Claivaz	021 821 14 34	melissa.claivaz@esperance.ch
Secrétariat	Myriam Hess	021 821 13 43	myriam.hess@esperance.ch



Organisation et structures

L'Ecole Auguste Buchet accompagne des élèves atteint de déficience mentale et de polyhandicap répartis comme suit:

- Pavillon Filière 1 : enfants et adolescents scolarisables ou éducables sur le plan pratique (EPP)
- Pavillon Filière 2 : enfants et adolescents dont le handicap est associé à des troubles psychiques, de comportements et/ou de la personnalité
- Pavillon Filière 3 : enfants et adolescents présentant un polyhandicap.
- Classes de 3 à 8 élèves entre 4 et 18 ans
- Appartements d'internat scolaire pour enfants polyhandicapés et TSA: Eglantines (8 places) et Fougères (6 places)
- Unité d'accueil temporaire La Galane : 6 enfants en semaine et 12 durant les week-ends et les vacances (polyhandicapés et TSA).

Les élèves sont encadrés par des :

- enseignants spécialisés et des éducateurs sociaux en milieu scolaire ou en internat
- assistants socio-éducatifs
- · assistants en soins et santé communautaire
- stagiaires.

Toutes ces professionnels sont au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).



Organisation et structures (suite)

Interviennent également dans l'Ecole :

- une logopédiste
- une psychologue
- une assistante sociale
- une thérapeute en psychomotricité
- une physiothérapeute.

L'école travaille en étroite collaboration avec :

- des ergothérapeutes rattachés au Service d'Ergothérapie Itinérant de la Côte (SERIC)
- le CHUV et le service de réhabilitation du CHUV
- le CPHV Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue.

Il est important pour les professionnels de valoriser chaque enfant, de lui permettre de progresser selon ses aptitudes et ses désirs ainsi que de lui apporter un environnement stable et le maximum de bien-être et d'épanouissement.

Ceci est traduit par le PPI (projet pédagogique individualisé) annuel qui se construit avec l'ensemble des intervenants et en collaboration avec les parents. Le PPI est réévalué et adapté chaque année ou en cas d'événements notoires, en cours d'année.



Que propose l'école?

Le projet global est construit en partenariat avec les familles. Il se déroule en 3 étapes :

- 1) A la suite d'une première observation, l'école définit un **projet pédagogique individualisé (PPI)** contenant les objectifs généraux et particuliers visant, par une prise en charge adéquate et pluridisciplinaire, des progrès dans le développement et une meilleure qualité de vie de l'enfant.
- 2) Pour assurer le suivi et la cohérence des prises en charge, une synthèse est organisée annuellement.
- 3) Cette synthèse débouche sur la réévaluation du PPI et de la prise en charge globale de l'enfant.

Les domaines travaillés sont :

- les apprentissages d'ordre cognitif et scolaire
- le schéma corporel, la relation à soi
- la relation aux autres
- la relation aux objets

- les repères spatio-temporels
- la communication et la compréhension
- la motricité globale et fine
- l'autonomie

Les élèves sont orientés en Filière 1 afin de favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences utiles à leur autonomie et leur intégration sociale. Ils bénéficient d'un programme scolaire adapté en fonction de leur rythme et de leurs compétences.

Les élèves sont orientés en Filière 2 afin de tendre à mieux structurer leur personnalité, à faire face à leurs angoisses, à améliorer leurs relations aux autres et leur autonomie, ainsi que de développer leur compétences cognitives. Des outils particuliers, tels que CAA, PECS, TEACH, ... sont intégrés dans cette prise en charge globale.

Les élèves sont orientés en Filière 3 en raison d'un handicap à expressions multiples. Tous les actes qui leur sont proposés partent de leur état de santé, luttent contre les handicaps secondaires et visent à une qualité de vie acceptable par la communication, le travail cognitif et sensoriel et l'autonomie dans les gestes du quotidien / bien-être.



Mesures pédago-thérapeutiques

Une psychologue scolaire dont le travail consiste à :

- offrir un soutien psychologique en individuel ou en groupe selon les besoins de chacun
- réaliser des bilans et des évaluations psychologiques
- travailler en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et la famille
- apporter une perspective psychologique aux diverses problématiques rencontrées par les élèves
- aider à l'élaboration et la mise en place de projets psychopédagogiques, évaluer les besoins individuels et mettre en place des mesures d'aide.

Une logopédiste pour :

- effectuer des bilans logopédiques
- assurer le traitement des troubles de la communication, du langage oral et écrit, ainsi que la sphère oro-faciale par un suivi thérapeutique et/ou par un soutien actif à l'équipe
- orienter et/ou effectuer la mise en place de moyens de communication alternative et améliorée (CAA) en étroite collaboration avec l'équipe et les parents. Ces moyens servent à augmenter les compétences en matière de communication et à faire émerger, améliorer ou, si nécessaire, remplacer le langage oral.

Des ergothérapeutes du Service d'Ergothérapie Itinérant de la Côte (SERIC) pour :

- porter un regard sur les habiletés de chacun dans les différents domaines de la vie quotidienne (déplacements, soins personnels, formation, loisirs)
- effectuer des thérapies individuelles avec des objectifs fonctionnels en collaboration avec les parents et l'équipe interdisciplinaire dans le but de soutenir le développement et l'autonomie
- améliorer les capacités avec lesquelles l'enfant agit et avec une attention particulière sur l'environnement dans lequel il évolue.
- Fournir et adapter des moyens auxiliaires afin d'optimiser la sécurité, le positionnement, les déplacements et l'autonomie des élèves.



Mesures pédago-thérapeutiques

Une thérapeute en psychomotricité pour :

- porter un regard sur l'ensemble des relations entre vie mentale, affective et somatique ainsi qu'à leur expression sur le plan corporel
- apporter une aide spécifique lorsque les problèmes touchent le corps dans ses aspects fonctionnels, expressifs et relationnels
- effectuer un bilan et, si indiqué, mettre en place une thérapie individuelle ou de groupe qui contribue à trouver un équilibre entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'enfant.

Une physiothérapeute pour :

- dispenser des traitements de physiothérapie aux élèves sur prescription médicale
- travailler en étroite collaboration avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire dans le but de maintenir et/ou d'améliorer l'autonomie
- participer au choix des moyens auxiliaires en collaboration avec l'ergothérapeute
- Se référer au service de neuroréhabilitation pédiatrique du CHUV pour le suivi thérapeutique.



L'internat scolaire

est composé des appartements Eglantines et Fougères :

- Ces deux appartements accueillent 14 enfants (8 et 6) scolarisés dans nos classes
- Les enfants présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou un polyhandicap
- L'internat scolaire est ouvert du lundi au vendredi, à temps complet et partiel
- Les éducateurs travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les divers intervenants
- La prise en charge des enfants est individuelle dans les domaines suivants :
 - Soins et hygiène
 - Autonomie pratique
 - Socialisation
 - Aspects psycho-affectifs
 - Sport et culture
 - Communication
 - Loisirs
 - Devoirs Leçons



UAT "La Galane"

Structure d'accueil temporaire pour des enfants et adolescents, de 0 à 18 ans, polyhandicapés ou atteints de troubles envahissants du développement (TED).

Sa mission est de permettre aux familles de placer occasionnellement leur enfant en cas de besoins (repos, temps pour les autres membres de la famille, exigences professionnelles ou sociales ponctuelles, fermeture de garderie, etc...).

La Galane assure le relais de la famille dans un esprit de continuité. Elle permet également, dans la mesure du possible, de poursuivre le travail thérapeutique et/ou éducatif entrepris à domicile ou dans une autre structure.

Une équipe d'encadrement composée de professionnels de l'éducation et de la santé garantit la qualité de la prise en charge. La Galane bénéficie des prestations du département de la santé de l'Espérance. Pour toute situation concernant la santé de l'enfant, la personne de référence est le médecin de famille ou, à défaut, le médecin de garde ou les permanences d'urgence des hôpitaux.

La Galane est ouverte toutes les semaines du mercredi à 11.00 heures au lundi à 9.00 heures, toutes les vacances scolaires vaudoises et la semaine complète, sur demande.

La capacité d'accueil est de 6 places en semaine et 12 places pendant les week-ends et vacances scolaires.



Service social

Le service social de l'école :

- · participe activement à toutes admissions
- favorise et promeut les relations entre les familles et l'école
- informe et aide les familles à faire valoir leurs droits dans le domaine des assurances sociales
- oriente les familles vers des organismes spécialisés ou des associations de parents
- participe à l'orientation post-scolarité.

Procédure d'admission :

- visite de l'école à titre d'information
- en cas d'intérêt, confirmation écrite au directeur en précisant les besoins (élève externe interne UAT)
- décision en fonction du préavis du SESAF et des places disponibles
- mise en place des démarches en vue d'une admission (stage éventuel rencontres constitution du dossier).